
PRIX EUROPÉEN D'ARCHÉOLOGIE JOSEPH DÉCHELETTE
ÉDITION 2018
RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION DU PRIX

NB : ce règlement actualise celui du prix 2016 à partir du relevé de conclusions de la réunion du jury en date du 26 avril 2016

Rédacteur : Vincent Guichard, le 13 novembre 2017

On vise de remettre le 2^e prix européen d'archéologie Joseph Déchelette en juin 2018.

Objectifs du prix

Archéologue de renom international, Joseph Déchelette (1862-1914) fut notamment un des fondateurs de l'archéologie protohistorique européenne. Créée en 2010 à l'initiative de son petit-neveu Edouard Déchelette(+), l'association Joseph Déchelette souhaite entretenir la mémoire de ce grand savant et promouvoir la discipline qu'il affectionnait. Pour cela, elle s'est associée à différents partenaires pour instituer un Prix européen d'archéologie Joseph Déchelette qui vise à mettre en avant les travaux d'un jeune archéologue, en le soutenant au moment critique de la carrière de tout chercheur qui est celui qui suit la soutenance de sa thèse de doctorat.

Le prix a été remis pour la première fois en juin 2016. Il se veut largement ouvert à la communauté archéologique internationale. Ses critères d'attribution comprennent les valeurs qui distinguèrent Joseph Déchelette : ouverture d'esprit, dimension européenne de la réflexion, rigueur intellectuelle, sens pratique.

Modalités de l'appel à candidature et du règlement d'attribution du prix

L'appel à candidature concerne de jeunes chercheurs qui ont soutenu leur thèse de doctorat entre le 1^{er} janvier 2015 et le 31 décembre 2017. Il est diffusé en français, anglais et allemand.

La recherche qui fait l'objet de la thèse doit concerner la protohistoire européenne, entendue au sens large, tant du point de vue géographique que chronologique (âges des métaux et période de la romanisation).

Le jury n'établit pas de restriction sur la langue de rédaction de la thèse.

Les candidats fournissent un dossier en français ou en anglais comprenant :

- une note de 25000 signes maximum incluant le résumé de la thèse et des perspectives de recherche pour l'année suivant l'attribution du prix
- un *curriculum vitae*
- un article publié ou accepté
- (de façon facultative) le rapport de soutenance de la thèse.

Les dossiers de candidature sont tous soumis aux membres du jury, à qui il est demandé d'identifier et de classer les six candidatures qui leur paraissent les meilleures. Le critère fondamental d'appréciation doit être celui de *breaking research*, i.e. de projet qui permet d'envisager une véritable percée méthodologique. Le jury sera également très attentif aux sujets de recherche ayant une large ambition géographique.

La date limite de réception des candidatures est fixée au 1^{er} mars 2018. La réunion du jury, qui se fera fin avril 2018, permettra de départager les candidats au vu de leur préclassement, en procédant à un vote à bulletins secrets s'il y a lieu.

Gratification du lauréat

La gratification comprend une somme en numéraire collectée par l'association Joseph Déchelette, ainsi que des apports en nature de partenaires.

Pour l'édition 2018, la gratification en numéraire se monte à 10.000 €, comprenant les apports suivants : l'association Joseph Déchelette pour 4.000 €, le ministère de la Culture et de la Communication (au travers de Bibracte) pour 4.000 €, le RGZM pour 2.000 €.

Les gratifications en nature, à utiliser dans l'année qui suit la remise du prix, se répartissent comme suit (l'institution invitante offrant selon le cas l'hébergement seul ou l'hébergement et la nourriture) :

- un mois de séjour de recherche offert par le RGZM,
- un mois de séjour de recherche offert par Bibracte,
- un mois de séjour de recherche à la bibliothèque du musée Déchelette offert par la Ville de Roanne,
- un mois de séjour de recherche offert par le Laténium, en partenariat avec la fondation Maison Borel,
- l'organisation d'une table-ronde par le MAN.

Partenaires officiels du prix

Organisateur, propriétaire du prix

- L'association Joseph Déchelette

Partenaires de l'édition 2018 du prix

- le ministère de la Culture et de la Communication
- la ville de Roanne / musée des Beaux-Arts et d'Archéologie Joseph Déchelette
- le *Römisch-Germanisches Zentralmuseum* (RGZM)
- le musée d'Archéologie nationale (MAN)
- la fédération des groupes de recherches archéologiques de la Loire (FRAL)
- le Laténium, parc et musée d'archéologie de Neuchâtel
- l'association pour les recherches sur l'âge du Bronze (APRAB)
- l'association française pour l'étude de l'âge du Fer (AFEAF)
- l'*European Association of Archaeologists* (EAA)
- Bibracte EPCC

Modalités de fonctionnement du jury

La composition du jury est arrêtée par l'association Joseph Déchelette à l'issue d'une réunion de concertation avec ses partenaires.

Le secrétariat du jury est assuré par Bibracte. À ce titre, Bibracte supervise la diffusion de l'appel à candidatures, collecte les candidatures et organise leur expertise, convoque le jury et prend en charge les frais d'hébergement de ses membres, ainsi que leurs frais de voyage si nécessaire.

Pour l'édition 2018, la composition du jury figure sur la page qui suit.

PRIX EUROPÉEN D'ARCHÉOLOGIE JOSEPH DÉCHELETTE 2018

COMPOSITION DU JURY

1. *un représentant de l'association Joseph Déchelette*
Gilles Déchelette, président de l'association
 2. *un représentant du ministère de la Culture et de la Communication*
François Fichet de Clairfontaine, inspecteur général de l'architecture et du patrimoine
 3. *un représentant de la ville de Roanne*
Nathalie Pierron, directrice du musée Joseph Déchelette
 4. *un représentant du musée d'Archéologie nationale*
Catherine Louboutin, adjointe au directeur, responsable de la politique scientifique
 5. *un représentant du Römisch-Germanisches Zentralmuseum (RGZM)*
Martin Schönfelder, chercheur au RGZM
 6. *un représentant du Laténium*
Marc-Antoine Kaeser, directeur, professeur associé à l'université de Neuchâtel
 7. *un représentant de l'association française pour l'étude de l'âge du Fer (AFEAF)*
Philippe Barral, président de l'association, professeur à l'université de Franche-Comté
 8. *un représentant de l'association pour les recherches sur l'âge du Bronze (APRAB)*
Claude Mordant, président de l'association, professeur émérite à l'université de Bourgogne
 9. *un représentant de Bibracte*
Anne-Marie Adam, présidente du conseil scientifique de Bibracte, professeur émérite à l'université de Strasbourg, **présidente du jury**
- deux personnalités qualifiées*
10. Sandra Pere-Nogues, maître de conférences à l'université Jean-Jaurès – Toulouse 2
 11. Michel Reddé, directeur d'études à l'École pratique des Hautes Etudes, Paris
- *secrétaire du jury (sans voix délibérative)*
Vincent Guichard, directeur général et directeur scientifique de Bibracte